

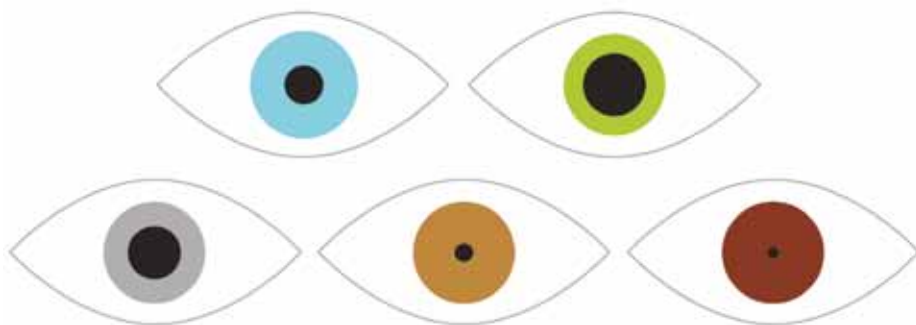
Saint Sulpice et Cameyrac



Bulletin municipal - Janvier 2014 - n°105

SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Meilleurs Voeux
Bonne Année 2014



Chez B&C Opticiens, vos yeux seront toujours plus précieux que vos lunettes.

Les Opticiens Libres c'est un réseau d'opticiens indépendants, reconnus spécialistes de la santé et libres de tous leurs choix.



Les Opticiens Libres se sont engagés dans une démarche qualité certifiée par VERITAS, organisme de certification indépendant, pour vous garantir les meilleurs services.

**B&C
OPTICIENS**
21, place Maucaillou
33450 SAINT-SULPICE
ET-CAMEYRAC

Tél. : 05 56 30 21 43
www.bcopticiens.com

www.lesopticienslibres.com

Ouvert du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de
14h30 à 18h.




Les Opticiens Libres®
EXPERTS EN SANTÉ VISUELLE

RCS BORDEAUX B 442 782 514 - Photos non contractuelles © Opticiens Libres - P0423

IP-FIX INFORMATIQUE



24 place maucaillou
Saint Sulpice et cameyrac
05.35.54.11.84

**VENTE
PARTICULIERS
PROFESSIONNELS**

**DEPANNAGE
MAINTENANCE
INSTALLATION**

CHATEAU
Saint-Sulpice

2000

BORDEAUX

Appellation Bordeaux Contrôlée

MISE EN BOUTEILLE AU CHÂTEAU

S.C.E.A. Vignobles Pierre et Christophe DUBERGÉ
PROPRIÉTAIRES à SAINT-SULPICE & CAMEYRAC 33450

Tél. 05 56 30 83 06 - Fax. 05 56 30 20 32



INTER SERVICES ASSURANCES

Assureur des particuliers et des entreprises
Auto, Multirisques, Santé, Prévoyance, Épargne et retraite
Pourquoi chercher ailleurs ? Vous avez tout sur place !

8, Place Maucaillou - 33450 ST- SULPICE-ET-CAMEYRAC
Tél. 05 56 30 89 80 - interservicesassurances.fr
Sincèrement vôtre - Hervé du TERTRE
Courtage en assurances numéro ORIAS 07 000 250

RCS BX B 340 495 126



ZI du Bos Plan
33750 Beychac et Caillau

☎ : 05.56.72.44.20 - ☎ : 05.56.72.88.57

✉ : transcom-voyages@wanadoo.fr

Opérateurs de Voyages et Séjours N° IM033100021



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2013 aura connu son flot d'événements et de manifestations, l'action municipale n'a faibli en aucune manière pour la bonne marche de votre bien vivre.

L'année 2014 nous ouvre grand ses bras. En cette période, je renouvelle cette coutume qui m'est chère, vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux. Que cette année soit riche de bonheur et d'espoir. De bonheur car c'est l'esprit qui doit nous animer, d'espoir car nous devons toujours croire dans notre lendemain, toujours regarder vers notre avenir.

Il y a également un temps fort qui devra animer nos mémoires, c'est la commémoration du centenaire de la déclaration de la grande guerre de 14-18

2014 sera marqué tout d'abord par les élections municipales du mois de mars, viendront ensuite les élections européennes du mois de mai. Ce sont là 2 échéances d'importance.

Il y a également un temps fort qui devra animer nos mémoires, c'est la commémoration du centenaire de la déclaration de la grande guerre de 14-18. Je sais que certains d'entre vous y travaillent déjà, ce travail doit être collectif et fait l'objet d'un article spécifique dans ce bulletin. Ce devoir de mémoire s'adresse tout particulièrement aux générations futures de notre commune, à nos enfants des écoles avides de savoir sur le pourquoi et le comment de tels faits.

Je vous renouvelle mes vœux d'espérance en l'avenir avec l'intime conviction qu'en 2014 il sera possible de faire mieux et plus, pour le bien de tous.

Chaleureusement,

Votre maire, Claude Pulcrano



sommaire

La vie de la commune p4

Nos écoles p12

Nos associations p17

L'environnement p22

Les infos générales p23

L'agenda p24

Conseils Municipaux p25

Expression des conseillers municipaux de l'opposition p34

Election des conseillers municipaux et communautaires MARS 2014

La loi du 17 mai 2013 apporte des modifications importantes dans le système électoral lors des prochaines élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

1. Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Le mode de scrutin ne change pas pour les élections municipales. Les conseillers municipaux sont élus comme avant selon le mode de scrutin proportionnel à deux tours. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez modifier.

2. Ce qui change, c'est que vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de votre communauté de communes.

Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais, y figureront deux listes de candidats : la liste des conseillers municipaux et la liste des conseillers communautaires.

Vous ne votez qu'une fois sur un même bulletin et pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer. Les conseillers communautaires qui siègeront au sein de la communauté de communes de Saint-Loubès seront élus au suffrage universel au cours du même vote.

Toute modification de la liste (nom rayé, rajouté, liste modifiée), entraîne la nullité du vote.

RAPPEL :

La présentation d'une pièce d'identité au président du bureau de vote, au moment du vote, est désormais obligatoire dans toutes les communes quelle que soit leur taille.

(Article 31 du décret 2013-938 du 18 octobre 2013 modifiant l'article R.60 du code électoral en supprimant le seuil de 3500 habitants).

Toute une équipe au service de la solidarité



La Bourse aux Vêtements Automne/Hiver, basée sur le bénévolat d'une équipe de vingt cinq personnes, a obtenu, encore une fois, un vif succès.

Reconnaissance et remerciement à chacun d'entre vous qui participez à un rôle social au sein de la commune en donnant beaucoup de votre temps, beaucoup d'énergie pour des gains qui serviront à aider les personnes de la commune en situation de précarité.

La Bourse aux Vêtements Adultes-Enfants
PRINTEMPS/ETÉ se déroulera du
lundi 10 mars au jeudi 13 mars 2014

Franc succès pour le Loto du Centre Communal d'Action Sociale

Une ligne... Deux lignes... Carton plein... Ainsi s'égrènent les quines

Cet après-midi du 20 octobre était placé sous le signe de la détente, de la bonne humeur mais surtout de la GAGNE ! Numéros porte-bonheur, chiffres fétiches, on se bouscule pour trouver les bons cartons, ceux qui vont permettre de gagner les gros lots, mais aussi les nombreux autres lots mis en jeu.

Merci à l'équipe du CCAS qui s'est mobilisée pour obtenir de nombreux lots et à ceux qui ont assuré le bon fonctionnement, merci à nos viticulteurs et à nos commerçants.

Merci enfin à toutes celles et ceux qui ont participé à ce loto de la solidarité et ce, malgré un temps plus qu'estival ! A l'année prochaine !

C'était le vendredi 8 novembre dernier à 20h30, à l'église Saint Roch...

Beaucoup de monde participait à ce concert offert par les élèves de Maryse Brun au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Au programme, les œuvres de Beethoven, Mozart, Chopin, Bizet, Debussy jouées au piano, un ensemble de guitares, de nombreux chants de la chorale «les Troubadours de l'Entre Deux Mers», de la nouvelle chorale des petits de 4 à 7 ans «les Rossignols Enchanteurs» chantant sans partition et accompagnés par Maryse... qui elle-même nous ravit avec «l'Espania» de Chabrier.

... Et enfin le final repris par l'assistance : «Je n'aurai pas le temps» de Michel Fugain et «Mon cœur te dit je t'aime» de Frédéric François.

Encore une fois, Maryse et ses élèves, tenue noire et blanche de rigueur, nous ont enchantés.

Merci à ces jeunes talents qui donnent toujours le meilleur pour nous satisfaire.

Merci à Maryse et à Daniel pour leur action et leur dévouement.

Soulignons qu'Andréa Roy Corbet, jeune fille de 17ans et demi travaillant la guitare classique avec Maryse depuis 8 ans, vient d'être retenue au CNR de Rueil Malmaison afin d'obtenir le diplôme d'Etat, puis la maîtrise.



Concert de musique



Colis de Noël pour nos aînés

A l'initiative de la mairie et du Centre Communal d'Action Sociale, les membres du CCAS ainsi que de nombreux bénévoles se sont réunis à la salle des fêtes jeudi 12 décembre dernier pour confectionner les traditionnels colis de Noël distribués aux personnes âgées de plus de 73 ans.



Une partie des bénévoles

Dans ces colis gourmands, les vœux de monsieur le maire et de très belles cartes de vœux réalisées par les enfants du Cèdre Bleu.

Merci aux grands, merci aux enfants
pour ces moments de partage.

6

Les aînés de retour chez eux



Une partie des aînés lors de l'inauguration

Après de longs mois d'attente et d'importantes transformations, les aînés ont réinvesti leur local flambant neuf.

La présidente, madame Dardillac entourée de toute son équipe, était ravie de cette réalisation et rappelait toutes les manifestations que les aînés ont organisées pour faire vivre la commune : lotos, concours de belote, repas dansants, concert de l'orchestre de l'Armée de l'air, voyages, etc.

Après les discours du maire, Claude Pulcrano et du premier adjoint, Bernard Poncelet remettait, symboliquement, la clé à la présidente en lui souhaitant d'en faire bon usage.

Du côté de
LA BIBLIOTHÈQUE

Fête d'Halloween avec les contes de Sandra

Les enfants étaient très attentifs aux récits
de la jolie sorcière !



Photos de Guillaume Dion

Expos à la bibliothèque

Photos, peinture, collage Yves Rozier



Du côté de LA BIBLIOTHÈQUE

Dernière
rencontre 2013
autour des livres



Les contes de Noël

Rencontre des enfants avec Sandra
pour les contes de Noël et... le Père Noël !



Du nouveau
sur la commune !

- OSTEOPATHE D.O : Marion NONIS
14, route de Bordeaux (sur RV) Tél : 06 24 66 83 93
- ARCHITECTE DPLG : Jean-Paul FILIPPI
46, route de Boutin Simon -Tél : 06 076 075 76
jeanpaul.filippi@gmail.com

Le numéro de la CAF a changé : il faut appeler le 08 10 25 33 10

- Reprise de FITNESS ATTITUDE Portable 06 99 51 49 11
25 bis, route de Libourne
NOUVEAUX HORAIRES : 8h - 21h SANS INTERRUPTION
Porte ouverte : la salle sera ouverte tout le week-end du
25 janvier 2014 avec ZUMBA PARTY.

Nouvelle signalisation place du Canton

POURQUOI ?

Depuis la création de la zone artisanale du Bos-Plan, de nombreux poids lourds trompent d'échangeur sur la RN89 et n'hésitent pas à braver l'interdiction aux camions de plus de 7,5 tonnes sur la RD13, dans la portion comprise entre l'échangeur n°5 et la place du Canton.

S'apercevant de leur erreur de direction, beaucoup d'entre eux n'hésitent pas à remonter la route du Stade, direction l'entrée de la maternelle, pour pouvoir faire demi-tour ou bien même redescendre par la petite route parallèle aux habitations et sortir au pied de la boulangerie, ce qui a bien souvent pour conséquence de détériorer les enrobés, d'accrocher les panneaux de signalisation et même parfois les voitures en stationnement.

Devant cette situation à répétition, devenue dangereuse pour les riverains ainsi que pour la clientèle de la boulangerie, il nous a paru judicieux de signaler aux poids lourds la présence d'un giratoire à 700 mètres, afin d'inciter les chauffeurs à aller faire demi-tour un peu plus loin. Souhaitons que ce nouveau panneau soit remarqué et respecté de tous, pour le bien-être des Saint Sulpiciens.



Malheureusement, notre commune est toujours le théâtre de nombreuses décharges sauvages tout le long de nos routes communales, comme le prouve cette photo prise route de Beauval au mois de novembre.

Hormis le fait que cela représente un coût supplémentaire pour les administrés que nous sommes, il faut certainement rappeler encore une fois de plus que la commune met gratuitement à disposition du public un centre de collecte des déchets verts. Il vous suffit pour cela de passer demander la clef au secrétariat de la mairie (pièce d'identité obligatoire).

Toute personne prise sur le fait, se débarrassant de toutes sortes de déchets sur les chemins ruraux, sur des parcelles privées ou en bordure de routes communales plus ou moins isolées, sera sévèrement verbalisée et poursuivie en justice.

Notre commune doit rester une commune propre, où il fait bon vivre, se promener et respirer.

Transfos ERDF

Programmés depuis plus de trois ans, les transfos bâtis d'ERDF, datant des années 50, ont disparu du paysage de notre commune le 28 novembre 2013, relayés par des transfos de nouvelle génération, beaucoup plus petits, plus performants et dont la forme et la couleur font qu'ils s'intègrent plus facilement dans le paysage.

Décharge sauvage RAPPEL



1914 - 2014

CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

C'est le 2 août 1914 que fut lancé l'ordre de mobilisation générale et que débuta la première Guerre mondiale.



Les soldats français partirent avec enthousiasme et l'espoir d'une victoire rapide avant Noël.

La suite fut un désastre : quatre ans de conflit, 1 400 000 morts et disparus pour la France, soit 10% de la population active masculine.

A Saint Sulpice et Cameyrac, ce sont 53 d'entre eux qui sont tombés au Champ d'Honneur.

En 1921 le village décide d'ériger un Monument aux Morts, 49 noms y sont gravés. On espérait alors que ce serait la « der des der ». Beaucoup d'entre nous ont connu des aïeuls qui avaient vécu le conflit.

Pour commémorer ce centenaire, Monsieur BENIZEAU organisera du 6 au 12 novembre 2014, dans la salle des Fêtes, une exposition sur le thème :

«CEUX DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC MORTS POUR LA FRANCE»

Avec Monsieur DESMOND, un historien d'une commune voisine, il sera établi, pour chaque soldat, un tableau décrivant sa vie jusqu'au jour de son décès, le tout agrémenté de cartes et de photos. Certains étaient mariés et ont eu des enfants devenus Pupilles de la Nation.

Les grandes batailles et les combats héroïques seront présentés dans leur chronologie avec des détails plus précis pour le jour où un soldat est tombé. Les visiteurs pourront prendre connaissance des régiments, des fiches matricules et des journaux de marche de chacun des « Poilus ».

La venue d'un conférencier est à l'étude.

Monsieur BENIZEAU est très attaché à ce projet pour sensibiliser les jeunes générations et ne pas oublier ces millions de morts. Les enfants des écoles seront conviés à venir visiter cette exposition dans le cadre d'une activité pédagogique.

Pour agrémenter l'exposition, Messieurs BENIZEAU et DESMOND sollicitent ceux qui possèdent des documents (photos, journaux, etc.), correspondances (lettres, cartes postales, journaux intimes, etc.) ou objets divers en relation avec ceux de 14-18 de Saint Sulpice et Cameyrac. Un appel plus particulier est adressé aux familles et aux descendants de ces soldats.

Merci de ne pas hésiter à contacter Monsieur BENIZEAU 80, route de Sablot Saint Sulpice et Cameyrac, Tel : 05.56.30.82.08.

Les documents papier seront scannés et remis à leur propriétaire.

Pour les objets, une convention de prêt sera établie.



Ets ENDUIT PEINTURE REVETEMENTS

06 03 25 55 11 / 05 56 30 21 63

Richard Xavier

8 chemin Bertrand 33450 St Sulpice & Cameyrac

Peinture int/ext. - Imperméabilisation façades

Papiers peints - revêtements sols & murs

Décoration - placo - faïence - carrelage - parquet

Sinistre/Dégât des eaux

epr.richard@orange.fr

www.enduit-enduit-revetement.fr

TAILLE DE PIERRE

Restauration du Patrimoine Ancien
Façade - Cheminée - Badigeon de chaux



ALGEO Henri

7, route de Vayres
33450 St Sulpice et Cameyrac
☎ 05.56.72.85.34

CAVE - THÉS - CAFÉS

EPICERIE FINE - CONFISERIE
SELS - SUCRES - EPICES - CADEAUX
CHOCOLATS FINS TOUTE L'ANNEE



Nathalie Ribéreau, 29 Place Maucaillou
33450 St Sulpice et Cameyrac 05 56 30 20 67
ouvert le dimanche matin

Peinture sur bouteilles et verrerie
pour fête anniversaire retraite...

Peinture, Décoration
Tapisserie, Rénovation
Intérieur & Extérieur

Céline DAVID
Peintre-Décoratrice

06.20.82.19.59

8, Bis Rue de Pey-bos
33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC

FUNERARIUM - POMPES FUNEBRES PRIVEES CONSTRUCTIONS FUNERAIRES

Tarifs crémation extrêmement compétitifs

E.U.R.L. PFPE

B. QUINTANA

SIEGE SOCIAL

91, rue Edmond Faulat - 33440 AMBARES - Tél. 05 56 77 55 60 - Fax 05 56 38 90 31

AGENCE

81, cours d'Albret - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 56 24 35 22



Tél.Fax.

05 56 30 25 15

eurl.arroniz@orange.fr

EURL
ERIC ARRONIZ

Dépôt de bouteilles
GAZ REPSOL
Possibilité de livraison

Agrément **QUALIGAZ**
SAVI Saunier Duval

Installation
Entretien
Dépannage

Réalisation de réseau RIA
Contrôle de disconnecteur BA

FUEL & GAZ

33, route de Garosse / 33450 St Sulpice de Cameyrac



Les rythmes scolaires... C'est pour bientôt !!!!!

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, la commune a décidé de mettre en place cette nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre 2014. Après un sondage auprès des familles et plusieurs concertations avec les équipes enseignantes et différents partenaires, les deux conseils d'école ont voté et accepté la proposition. Celle-ci a également été validée par l'Education Nationale.

SEMAINE RYTHME - Ecole élémentaire

									
Lundi	7h A.P.S.	8h50 9h00	Enseignement 12h	pause méridienne 13h30	Enseignement 15h40	T.A.P 16h25	A.P.S.		
						activités 17h30	A.P.S.		
Mardi							A.P.C 16h40	A.P.S.	
							T.A.P 16h25	A.P.S.	
							activités 17h30	A.P.S.	
Mercredi				Enseignement 12h20	19h				
							A.P.C 16h40	A.P.S.	
Jeudi								T.A.P 16h25	A.P.S.
								activités 17h30	A.P.S.
Vendredi								T.A.P 16h25	A.P.S.
						activités 17h30	A.P.S.		

SEMAINE RYTHME - Ecole Maternelle

																																																											
Lundi	7h	A.P.S.	8h40	-	Enseignement	11h50	pause méridienne	13h20	Enseignement	15h30	A.P.C	16h15	A.P.S.																																														
											T.A.P		activités	17h00	A.P.S.																																												
Mardi										pause méridienne	13h20	Enseignement		T.A.P	16h15	A.P.S.																																											
															activités	17h00	A.P.S.																																										
Mercredi									Enseignement	12h10							19h																																										
Jeudi									Enseignement	11h50	pause méridienne	13h20	Enseignement	15h30	A.P.C	16h15	A.P.S.																																										
																T.A.P		activités	17h00	A.P.S.																																							
Vendredi											pause méridienne	13h20	Enseignement		T.A.P	16h15	A.P.S.																																										
																activités	17h00	A.P.S.																																									

Cette réforme va être un moment important pour les enfants et leurs familles.

C'est l'occasion pour les services de la commune de réorganiser ses propositions d'accueil, en y incluant tous les partenaires pouvant participer à ce développement.

T.A.P : temps d'activités pédagogiques, d'une durée de 45 minutes, organisé par la commune.

Activités communales (CLAS, EMS...) : activités quotidiennes organisées par la commune, soumises à une tarification suivant le quotient familial.

Durée : de 15h40/17h30 pour les 6-11ans et de 15h30/17h pour les 3-6 ans.

A.P.S : activités périscolaires à partir de 16h25 pour les 6-11ans et 16h15 pour les 3-6ans et soumises à la

tarification à la demi-heure suivant le quotient familial.

Respect du taux d'encadrement en vigueur.

A.P.C : activités pédagogiques complémentaires encadrées par les enseignants.

Modalités de fonctionnement du ressort de l'Education Nationale.

Actuellement, nous étudions les différentes propositions d'organisation et de choix des activités communales qui vous seront soumises en fin d'année scolaire pour inscriptions.

Le ramassage scolaire est prévu le mercredi matin et midi à la sortie de l'école élémentaire.



Lis tes Ratures

La fête au Cœur des livres voyageurs

3^e édition - mai 2014

dans les 6 communes de la CDC

16, 17 et 18 mai 2014 à SAINTE EULALIE

Lis Tes Ratures, dont la Compagnie Gardel est l'opérateur culturel, est la manifestation littéraire jeunesse de la communauté de communes du Secteur de Saint Loubès, autour de ses 6 bibliothèques ou médiathèques, et d'un programme d'actions pédagogiques et artistiques décentralisées sur l'ensemble du territoire.

Cette année, 125 classes (des écoles et collèges) et structures périscolaires (crèches, Relais d'assistantes maternelles, Centres de loisirs, Points jeunes, centre social) partiront à la découverte participative de 30 livres de grande qualité sélectionnés comme «coups de cœur» par les bibliothécaires. C'est ainsi près de 3000 enfants et adolescents qui accéderont à l'émotion littéraire et à la lecture-plaisir auprès de 18 auteurs et illustrateurs de talent – venus de France et d'Europe (Suisse, Sardaigne) – grâce à de multiples rencontres autour des œuvres mais aussi à la découverte de pratiques d'écriture et d'illustration lors d'ateliers créatifs.

La meilleure façon d'approcher le texte et l'image, hormis bien entendu la fréquentation assidue des livres, n'est-ce pas de s'y coltiner soi-même ?

Vous lisez, j'en suis fort aise, eh bien, participez maintenant ! Et pour ce faire, vous n'aurez que l'embarras du choix :

- 114 rencontres entre les auteurs et illustrateurs, et les écoles, collèges, centres de loisirs, points jeunes, centre social...
- 15 représentations de lecture contée et musicale pour les 0-3 ans
- Cycle d'ateliers d'écriture, ouverts aux jeunes comme aux adultes

- Ateliers de création vidéo
- Concours photo sur le thème du «street art»
- Concours de « Lettre d'admiration » à votre auteur préféré
- Ateliers théâtre à partir des œuvres sélectionnées pour cette manifestation
- 3 expositions d'originaux de 3 illustres illustrateurs, dans les bibliothèques et les collèges.

Les renseignements et inscriptions seront à prendre dans chaque bibliothèque de la communauté de communes.

Le bouquet final sera 3 jours d'une grande fête au cœur des livres, **les 16, 17 et 18 mai 2014** au tout nouveau Pôle Educatif et Culturel de Sainte-Eulalie, ouvert au grand public, en présence des 18 auteurs et illustrateurs : Michel Piquemal, Justine Brax, Séverine Gauthier, Jérémie Almanza, Ariane Goëtz, Mathilde Magnan, Kris Digiaco, Michael Escoffer, Joris Chamblain, Baptiste Amsellem, Emmanuelle Tchoukriel, Caroline Pellissier, Cédric Ramadier, Vincent Bourgeau, Loïc Dauvillier, Denis-Pierre Filippi, Silvio Cambioni, Gilles Bizouerne.

Pour l'école élémentaire du «Cèdre Bleu», les rencontres avec les auteurs et illustrateurs ont commencé dès le 16 janvier.

Les enfants du centre de loisirs maternel rencontreront Loïc Dauvillier et Baptiste Amsellem le **mercredi 7 mai** autour du livre «Mr lapin : la carotte sauvage».

Nous vous attendons nombreux pour venir rencontrer les auteurs et voir le travail réalisé dans les classes de vos enfants.

à noter >>

16 - 17 - 18 mai 2014
à SAINTE EULALIE



le Père Noël
à l'école
maternelle !



**Joyeux Noël et
Bonne année 2014
à tous nos Papys et Mamys**

**de la part des élèves
du «Cèdre Bleu»**





merci !

Remerciements à
l'Association des P'tits loups...



*...Pour le goûter de Noël qui s'est déroulé le
vendredi 13 décembre à la sortie des classes à
l'école maternelle «Les Ecureuils».*

Les enfants accompagnés de leurs parents ont pu
déguster des gâteaux de Noël et un bon chocolat
chaud offert par l'association des parents d'élèves.

Un grand moment de plaisir et de convivialité où le
père Noël est venu faire une petite visite avant sa
venue dans l'école et le soir de Noël. Il en a profité
pour faire un petit coucou auprès des enfants du
péri-scolaire.

Le Monsieur à la Barbe Blanche a pu transmettre
ses dernières recommandations aux enfants pour
trouver les cadeaux au pied du sapin.

Un très grand merci également de la part de
l'équipe d'animation qui a pu voir se monter une
magnifique serre dans la cour de l'école pour le
projet jardinage de l'ALSH.

En avant, les p'tits jardiniers !!!!!!!

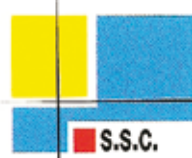




POIRIER Alain
Artisan Peintre

Étanchéité de Toitures - Pose de Parquet Flottant
Peinture Peints - Revêtements de sol
Peinture Décorative - Enduit Châlé

5, rue des Places d'Ardilas - 33450 ST SULPICE ET CAMEYRAC
Mobile 06 81 54 30 71
Tél 05 56 99 10 43 - Fax 05 56 99 10 43
Messagerie : alainpoirier2@wanadoo.fr
SIRET 404 708 034 0005 - Code APE 454 J

**SAINT SULPICE
CONSTRUCTIONS**

S.S.C.

*Entreprise de
Maçonnerie*

- Gros Œuvre
- Terrassement
- Démolition
- Accès Chemin
- Entretien de Bâtiments Industriels

ZA Canteloup
33450 St SULPICE & CAMEYRAC
s.s.constructions@orange.fr

Tél. 05 56 38 26 43
Port. 06 07 58 79 04
06 87 74 82 07
06 33 05 33 12

Daniel Trounday

DESSINATEUR
MÉTREUR EN BÂTIMENT

Tous Plans, Permis de Construire
Extension, Neuf et Rénovation

18 Rue Pey de Bos
33450 St Sulpice et Cameyrac.
Tel : 06 87 46 18 11



Les Jardins de Thomas

Entretien des espaces verts

Tel : 06.81.81.38.90
Fax : 09.61.66.16.85
Email : thomas.scien@hotmail.fr

Diplômé en Licence professionnelle d'Aménagement du paysage



ATPS SURÉLEVATION

Mettez de l'Espace
dans votre Maison

Plus d'Espace !
Plus de Confort !

Lieu dit «Le Bos Plan»
Le Fileur
33750 Beychac et Cailleau

05.56.30.83.97
www.atps-surelevation.fr



Beychac et Cailleau

CHARPENTE
COUVERTURE - ZINGUERIE
BANDEAUX - LAMBRIS
05 56 30 83 97




Initial

Experts de la location & entretien
d'articles textiles et d'hygiène

- ▶ Vêtements et linge professionnels
- ▶ Équipements en hygiène sanitaire
- ▶ Tapis anti-salissures
- ▶ Fontaines réseau

Initial - Route de Martinat - Tél. : 05 57 97 00 30
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

www.initial-services.fr





Des Archers toujours présents

La saison salle bat son plein et bon nombre d'archers défendent nos couleurs sur les différents concours du département. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit de leur première année de compétition officielle et les résultats sont quelque peu laborieux, mais la motivation est importante et nos déplacements se font dans la joie et la bonne humeur. Certains commencent

à émerger du lot et viennent titiller les plus anciens, ce qui est de bon augure. Citons notamment Julien Vergé, dans la catégorie Senior Homme, la plus difficile, qui pointe actuellement à la 25e place et a des chances de se qualifier au championnat de Gironde.

Nos débutants, et plus particulièrement les jeunes, font également honneur à leur club et prouvent que les entraînements, lorsqu'ils sont sérieux, portent leurs fruits. En effet, lors de la 1ère manche du challenge des débutants qui vient d'avoir lieu, notre club était représenté par 19 archers, constituant la plus grosse participation sur ce concours. La qualité était également au rendez-vous, puisque, sur ces 19 participants, 11 sont montés sur le podium, principalement chez les jeunes. Là encore, de tels résultats sont particulièrement encourageants pour les dirigeants et les enseignants bénévoles du club. Ils confirment l'image du club «découvreur de talents»



et formateur. Toujours aussi dynamique dans la vie associative, le club continue ses multiples activités avec sa participation au Téléthon début décembre, l'organisation des festivités de Noël pour les jeunes du département fin décembre, l'organisation d'un concours salle qualificatif aux championnats de France, suivi du championnat de Gironde jeunes en salle début février. Il y aura également l'organisation de la 3e manche en salle du challenge des débutants à la mi-mars et l'inévitable concours en extérieur au stade Lamothe en juillet qui servira de support au championnat de Gironde de tir fédéral.

Le club a donc de belles et grandes journées en perspective et tout ceci grâce à une poignée de bénévoles motivés et efficaces, qu'il convient ici de remercier chaleureusement.

7e BRIC A BRAC AUX JOUETS ET PUERICULTURE

Le 7e Bric à Brac aux Jouets et Puériculture organisé par Saint Sulpice Loisirs s'est déroulé le dimanche 13 octobre à la salle des sports.

La quarantaine d'exposants a pu faire profiter les enfants des jouets qui étaient présents sur les étals.

Comme tous les ans, les enfants sont repartis les bras chargés de jouets allant du vélo à la poupée ou les voitures miniatures, etc.

Rendez-vous est donné pour la 8e édition qui aura lieu le dimanche 12 octobre 2014.





Vendredi 25 octobre,
Salle des fêtes

Soirée Théâtre

L'équipe théâtrale de la Gaieté Loubésienne nous a offert une soirée théâtrale pleine de rire et de joie pour la représentation de la comédie «Bonne Saint Valentin Papa». La centaine de personnes présente a pu passer de bons moments avec cette troupe de théâtre amateur qui comme tous les ans a fait preuve d'un travail de qualité.

L'équipe de Saint Sulpice Loisirs qui organisait cette soirée remercie Melle Valérie Klima et toute sa troupe pour cette représentation et profite de ces quelques lignes pour vous présenter tous ses vœux pour cette année 2014.



Le Téléthon se termine sur une note d'optimisme pour

cette édition 2013.

En effet, la somme de 5461 € a été récoltée sur la commune.

Dés le 29 novembre, l'équipe de l'association «la Rue des Jeux» a proposé sa soirée annuelle jeux au profit du Téléthon.

Une structure gonflable, des jeux surdimensionnés, des espaces ludiques sur tapis pour les plus petits, ou même un coin jeux de cartes de Poker et autres, attendaient les joueurs de tous âges pour une agréable soirée en famille ou entre amis.

Environ 80 personnes sont venues partager ce moment convivial. Des gâteaux et des quiches avaient été confectionnés par les bénévoles de l'association et une machine à barbe à papa avait été prêtée par l'entreprise Loisirsmatic. Cette soirée a permis à l'association de récolter la somme de 218 € au profit du Téléthon.

Le 6 décembre, le Lion's Club Bordeaux Caudéran était présent dans la galerie marchande de Super U toute la journée pour le caddithon, tombola pour gagner un caddie de courses offert par Super U.

Le soir c'était au tour des associations Cré'art et Saint Sulpice Loisirs de prendre le relais pour le loto, tous les lots avaient été généreusement offerts par les commerçants et viticulteurs de la commune, mais également des communes voisines ou autres comme Saint Louis de Montferrand ou Saint Emilion.

La traditionnelle cave à vins offerte par Super U, garnie de bouteilles de vin de chaque viticulteur de notre commune fut comme à son habitude fortement appréciée.

Samedi, Super U était investi par les différentes associations pour leur challenge :

la somme de 5461 € a été récoltée



Les Archers pour la vente de flèches : ils ont récolté la somme de 500€.

Le club Cyclo pour une tombola permettant de gagner un vélo évolutif offert par Inter Sport de Lormont et un panier garni offert par Super U : la tombola a rapporté 190€.

Le Lion's club continuait son caddithon qui a rapporté 1700€.

L'association Cré'Art organisait son marché de Noël en proposant les objets confectionnés tout au long de l'année pour l'occasion, mais également la vente de petits gâteaux de Noël et de vin chaud... Avec le loto du vendredi soir c'est la somme de 2400€ qui a été inscrite.

Les Grolles, la section marche de l'athlétisme, partaient de la salle de sports pour une boucle de 9 km sur la commune avec une cinquantaine de participants dopés par un soleil éclatant : les inscriptions ont permis de récolter 303€.

Saint Sulpice Loisirs, qui a offert la recette du loto a fait également un don de 150€ supplémentaire.

Toutes ces associations ont rendu leurs résultats pour arriver à une somme de 5461 €, soit 700 € de plus que l'an passé.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation et qui ont œuvré pour sa réussite, merci à celles et ceux qui se sont mobilisés pour arriver à ce résultat et à toutes celles et ceux qui nous ont aidés à dépasser notre objectif, enfin merci à Super U pour son investissement.

UN VICE-CHAMPION D'EUROPE DE FULL CONTACT A SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

Guillaume PAMPLIEGA, habitant depuis 2007 à Saint Sulpice et Cameyrac, sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint Sulpice et Cameyrac depuis 2006, a été sacré à 27 ans vice-champion d'Europe amateur 2013 de Full Contact en Autriche avec l'équipe de France.

Le Full Contact étant un dérivé de la boxe américaine.

Licencié depuis 2007 au Boxing Club de Bassens, Guillaume a su gravir un à un les échelons de cette discipline pour en arriver là.

En effet, depuis ses débuts il a acquis plusieurs titres amateurs, à savoir vainqueur du championnat de France light contact en 2011, vainqueur de la Coupe de France en 2012, champion de France 2013 et vice-champion d'Europe 2013 en Autriche.

Depuis 2013, il est passé du statut d'amateur (combat avec casque et en 3 rounds de 2 minutes) au statut de semi-pro (combat sans casque et en 5 rounds de 2 minutes). Avec son statut de semi-pro

en poche, il a remporté la Coupe de France semi-pro à Paris (vainqueur par KO), ce qui lui a valu d'intégrer l'équipe de France semi-pro en août 2013 afin de pouvoir effectuer des combats à l'étranger.

Il est également depuis début décembre ceinture noire 2e degré en Full Contact.

L'année 2014 s'annonce chargée puisqu'il doit participer en mai 2014 au Championnat de France semi-pro, éventuellement au Championnat d'Europe semi-pro et à de nombreux galas avec son club de Bassens notamment les 6 février et 17 mai prochains.



19

Si vous souhaitez assister à ses combats et mieux connaître sa discipline sportive, vous pouvez contacter le Président du Boxing Club de Bassens, **Eric Imbernon** au 06.13.03.76.80.



L'association des parents d'élèves de Saint Sulpice Les P'tits Loups vous propose une rencontre mensuelle pour se retrouver entre parents, partager, échanger des idées dans une ambiance conviviale.

Les réunions auront lieu les mardi 4 février, mercredi 5 mars, mercredi 2 avril à 20h30 dans la petite salle de réunion de la mairie.

La Boum des P'tits Loups pour les enfants de l'école élémentaire (CP au CM2) aura lieu **le samedi 05 avril** dans la salle des fêtes.

Pensez à réserver la date et à inscrire vos enfants lors de la distribution des bulletins d'inscription ! Places limitées !

**Pour nous contacter : lesptitsloups.aape@laposte.net
ou par tel 06 33 13 41 03 (Sybil PHILIPPE)**



GAUPETTE fête de l'hiver

Vendredi 6 décembre, la municipalité de Beychac et Caillau mettait à disposition la Maison pour tous pour la traditionnelle fête de l'hiver de l'Association Galipette.

Au cours de cette journée, bénévoles et professionnelles ont décoré la salle pour accueillir les enfants et leurs familles dès 18h30. Au programme :

- un concours de la plus belle couronne de porte en matériaux recyclés.
- un spectacle «goutte à l'eau» proposé par la compagnie Léa qui présentait un hymne à l'eau en s'appuyant sur des effets visuels, narratifs et sonores.

Un véritable moment de magie où le monde des arts entrait dans l'univers de la petite enfance.

Cette année était également mise à l'honneur l'association Lucie pour la soutenir avec sa maman dans son combat contre la maladie.

Un chèque de 262€ a été remis grâce à la vente de bonbons organisée durant la soirée de l'hiver. Après le spectacle, un buffet préparé par le restaurant scolaire de Beychac et Caillau et les familles a clôturé la soirée.

Ce fut un grand moment de rencontre, d'échange et de convivialité pour régaler les palais mais aussi et avant tout créer du lien.

Goutte à l'eau

proposé par
la compagnie Léa



Lucie et sa maman entourées de Agnès Joubert, présidente de «Galipette», des mamans et de leurs enfants qui fréquentent les ateliers récréatifs du mercredi. Le thème cette année était la musique

Créations de couronne de porte en matériaux recyclés



UNC Saint Sulpice et Cameyrac

11 Novembre 2013

Cérémonie au monument aux Morts, en mémoire de tous les morts pour la France de toutes les guerres.

Monsieur le maire, le président et les membres du bureau remercient les personnes présentes.

Une collation, offerte par la mairie, est servie à la salle des fêtes.

Puis, une délégation conduite par monsieur le maire et le président se rend à Yvrac pour la commémoration solennelle rassemblant les quatre communes environnantes (Yvrac, Montussan, Artigues et Saint Sulpice et Cameyrac), suivie d'un banquet.



5 Décembre 2013

Au monument aux Morts de Saint Sulpice et Cameyrac, monsieur le maire, le président et une délégation de la population ont rendu hommage aux victimes de la guerre d'Algérie, de Tunisie et du Maroc par un dépôt de gerbe.

Un repas convivial à la Renardière a clôturé cette journée de mémoire.



CONTACT :
Valérie ANDERLUZZI 06.72.35.29.58

Le Patchwork

L'Atelier de Patchwork

a bien démarré sa nouvelle saison avec de nouvelles adhérentes n'hésitant pas à venir parfois depuis Floirac, pour rejoindre notre groupe et partager notre passion pour le Patchwork. Un stage avec Astri CANTE MURIS sur une technique machine, de couture sur papier, a été l'occasion de passer une journée studieuse mais toujours très conviviale.

De beaux ouvrages sont en cours de fabrication et viendront compléter les travaux des deux



dernières années pour notre prochaine exposition en novembre 2014. L'Atelier a également participé au Téléthon en offrant pour le loto, des coussins réalisés par les adhérentes.

C'est donc bien occupées et pleines de motivations pour notre passion que nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année 2014.

RAMASSAGES PRÉVUS POUR LES ENCOMBRANTS :

Lundi 3 février
lundi 3 mars
lundi 7 avril
lundi 5 mai 2014

Très Bonne Année
2014 à tous !

Information

Le SEMOCTOM doit vous envoyer par la poste le calendrier du ramassage du tri sélectif.

Que faire des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) ?

Le flou et les tergiversations du législateur faisaient que les utilisateurs de seringues et autre matériel dangereux ne savaient que faire de ces déchets. Certains les jetaient dans la poubelle générale au risque de blesser le personnel chargé du tri.

Maintenant, il est possible de ramener ces déchets chez votre pharmacien.

Il vous donnera la marche à suivre pour que cette récupération se fasse dans les meilleures conditions possibles.

**RESPECTER NOTRE PERSONNEL EN NE PRÉSENTANT SUR
LE BORD DE LA ROUTE QUE DES ENCOMBRANTS.**

Prochain numéro le 15/05/2014

Dépôt des articles avant le 15/04/2013

par mail à
mairiesaintsulpiceetcameyrac@wanadoo.fr ou ghislaine.jauregui@gmail.com
sous format .doc et photos en jpg haute definition.

Merci de respecter cette date, sinon vos articles ne seront pas diffusés, merci de votre compréhension.

Alimentation
Cosmétiques

Compléments
alimentaires



Allée du Bio

Horaires d'ouverture :
Du mardi au vendredi de
9h30 à 12h30 et de 15h30 à 19h00.
Le samedi de 9h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h00.

Votre conseillère
Céline REYNAERT
Livraison à domicile



20 Avenue Maucaillou, 33450 SAINT SULPICE et CAMEYRAC
Tel./Fax : +33 (0)5 56 30 55 08 Courriel : contact@alleedubio.fr

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRIPERIE AGROBIOLOGIQUE**

PETRAÏNE



Ouvert du mardi au samedi midi
8H00 - 12H30 / 16H00 - 19H00
Z.A CANTELOUP - ST SULPICE et CAMEYRAC
Derrière la station **Spid Lavage**
Tél/Fax : 05 56 30 15 00



Envie d'en parler ?

L'Association Nationale de PREVENTION en ALCOOLOGIE et ADDICTOLOGIE (A.N.P.A.A. 33) ouvre :

- la Consultation en addictologie dans les locaux de la MDSI de Saint Loubès - 30, route du Stade tous les jeudis des semaines impaires de 8h30 à 12h30 - tél : 05 56 78 99 09

Consultation sur rendez-vous assurée par madame Odile Bourjade, infirmière à l'A.N.P.A.A. 33

- la Consultation Jeunes Consommateurs dans les locaux de la Mission Locale des Hauts de Garonne à Cenon - 54, avenue Hubert Dubedout les mercredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h30 - tél : 06 32 39 27 68 Arrêt tram A Floirac Dravemont, bus 28-80-32

Consultation avec ou sans rendez-vous assurée par une infirmière, une psychologue et un éducateur spécialisé de l'A.N.P.A.A. 33

Ces consultations sont anonymes et gratuites.

L'association

Le Temps de Vivre qui intervient sur la commune depuis 1996, vous souhaite une bonne année 2014 et de joyeuses fêtes.

Nous vous invitons à notre journée porte ouverte le vendredi 7 février 2014 de 14h à 17h dans nos locaux 7 et 7 bis rue Max Linder 33450 Saint Loubès.

Notre équipe se tiendra à votre disposition pour vous faire découvrir nos nombreux services.

Cette journée sera aussi l'occasion de déguster les gâteaux faits par nos usagers lors de nos ateliers, de découvrir les métiers du domicile en rencontrant nos salariés et en essayant le matériel médical nécessaire au maintien à domicile.

Pour toutes informations ou demandes de renseignements nous nous tenons à votre disposition au 05.56.68.61.78



SECOURS POPULAIRE Noël, une fête pour tous....

C'était mercredi 18 décembre à l'Antenne du Secours Populaire Français. Les bénéficiaires ont reçu un colis festif (menu de la mer ou de la terre) offert par la Fédération Gironde du Secours Populaire Français.

D'autres produits alimentaires donnés par le **magasin Super U** ont permis aux familles dans la précarité de passer un meilleur Noël.

Merci aux dirigeants et au personnel de cette enseigne pour leur solidarité généreuse.

Des jouets et des friandises ont été remis aux enfants.

Le local de l'antenne du Secours Populaire Français ouvert le jeudi après midi sera signalé par un panneau mobile Avenue de Lagrula.

Les bénévoles vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2014.





Agenda

JANVIER

- 19 AG/UNC 9h/11h, petite salle de réunion mairie
- 25 Loto de l'UNC 14h30 salle des fêtes
- 26 Fête de la Saint Vincent à Sainte Eulalie
Messe à Sainte Eulalie à 10h
- 31 Loto des écoles, 20h salle des fêtes

FEVRIER

- 1 Loto du Foot, salle des fêtes 20h30

MARS

- 2 Loto du Lion's Club de Bordeaux-Caudéran,
salle des fêtes 14h30
- 10 au 13 Bourse aux Vêtements Printemps/Eté
Adultes/Enfants, grande salle des fêtes
- 23 Elections Municipales
- 30 Elections Municipales

AVRIL

- 5 Boum des P'tis Loups, salle des fêtes 12h/19h
- 21 Omelette Pascale, Parc de la mairie
et salle des fêtes, 12h

MAI

- 4 Bric à Brac de Printemps, salle des sports 8h/18h
- 25 Elections européennes

Etat civil

Naissances

- 28 septembre Nolan PARTHONNAUD
- 05 octobre Léna Danielle Sylviane
LE ROY-KERDERRIEN
- 25 octobre Nour Aïcha Sabeera SONDAGUR
- 31 octobre Maële Anna DROUAULT
- 11 novembre Ozan KAYA
- 12 novembre Rafaël elie GAUDICHON
- 19 novembre Antoine Gabin Paul Valentin LESAGE
- 24 novembre Jade Anissa AYAD
- 21 novembre Mahé Thomas CHOLLET GEEREBAERT
- 10 décembre Maxence Alain Patrick URBANSKI
- 13 décembre Florian Jean-Jacques Pierre
GOBERT GALMICHE
- 09 décembre Zoé Cerise Fabiane BIROT

Décès

- 05 octobre Raymond Charles Louis GAVARRINO
- 10 octobre Michel Jean FURT
- 19 octobre Jacqueline Laure Louise GANNE veuve
SICAIRE
- 06 novembre Nicole MIRAMBET
- 06 novembre Didier Luc PARIOLLAUD
- 18 décembre Gislhaine DENÉCHAUD épouse GRANATI

Horaires et dates des messes et célébrations dans nos paroisses du 25 janvier 2014 au 20 avril 2014

25 janvier Caillau, 18h30 PCV
26 janvier Fête de la Saint Vincent
Sainte Eulalie, messe à 10h
Monseigneur Gérard Faure, vicaire
général et PCV

Janvier

1er février Yvrac, 18h30 PPM
2 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV
8 février Cameyrac, 18h30 PCV
9 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV
15 février Izon, 18h30 PPM
16 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV
22 février Beychac 18h30 PCV
23 février Sainte Eulalie, 18h30 PCV

Février

1er mars Saint Sulpice, 18h30 PPM
2 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV
5 mars /Cendres Sainte Eulalie,
18h30 PCV
Saint Loubès, 15h PPM
8 mars Montussan, 18h30 PCV
9 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV
15 mars Caillau, 18h30 PPM
16 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV
22 mars Yvrac, 18h30 PPM
23 mars Sainte Eulalie, 18h30 PPM
29 mars Cameyrac, 18h30 PCV
30 mars Sainte Eulalie, 18h30 PCV

Mars

5 avril Beychac, 18h30 PPM
6 avril Sainte Eulalie, 18h30 PCV

12 avril Izon, 18h30 PCV
Montussan, 18h30 PPM
13 avril Rameaux Saint Sulpice,
10h30 PPM
Sainte Eulalie, 18h30 PCV
17 avril Jeudi Saint Yvrac, 20h
PPM-PCV
18 avril Vendredi Saint Caillau, 20h
PCV-PPM
19 avril Veillée Pascale Saint Loubès,
21h PCV-PPM
20 avril Pâques Cameyrac, 10h30
PPM Sainte Eulalie, 18h30 PCV

Avril

Messe à Saint Loubès tous les
dimanches à 10h30

**Les prêtres confessent sur
rendez-vous ou avant les messes.**
Accueil : 13, rue Saint Aignan à
Saint Loubès au 05 56 20 41 30
Permanences : mardi, mercredi,
samedi : 9h30/12h et vendredi :
9h30/12h - 17h/19h
Contact des prêtres :
(reçoivent sur rendez-vous) :
Père Christian Vareille (PCV)
au 06 08 73 86 61
Père Jean André (PJA)
Père Paul Mounicoux (PPM)
au 05 56 20 46 57 ou 06 68 40 39 65
Baptême : inscription 3 mois à
l'avance. **Mariage** : inscription 6
mois à l'avance.



Séance du 26 septembre 2013 à 20 h 30

L'an deux mille treize, le vingt six septembre, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Ornon, Robin, Deschamps, Courtazelles, Magri, D'Heilly, Lavigne, Auzarel, Bauthéac, Cazenabe, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

M. Quintal à M. Poncelet, M. Budis à monsieur le maire, madame Tournebize à monsieur Auzarel.

Absents excusés :

M. Jolly, Mme Reynaert.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2013 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de prestation de services en matière d'efficacité énergétique avec le SDEEG

Les travaux d'éclairage public engagés par les communes qui génèrent des économies d'énergie peuvent être éligibles au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), également appelés certificats Blancs.

L'obtention des CEE par une collectivité implique de fortes consommations électriques que notre commune ne réalise pas, un dépôt de dossier de demande auprès de la DREAL sous réserve de justifier d'un minimum de 20 GigaWh cumac (20 000 000 kWh cumac) d'opérations d'économie d'énergie. À titre d'exemple, cela représente le renouvellement de 3125 luminaires environ.

Compte tenu du niveau très élevé de ce seuil, le SDEEG avait proposé de mutualiser ce dispositif en étant la plate-forme d'obtention et de valorisation des CEE pour les collectivités girondines en matière de travaux d'éclairage public.

La convention que nous avons signée arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Une nouvelle convention d'une durée de cinq ans nous a été adressée, dans laquelle il est prévu que la commune aura également accès à un ensemble de prestations pour l'accompagner dans les démarches d'efficacité énergétique (étude et travaux) susceptibles d'être engagées par notre collectivité.

Monsieur Jaguenaud rappelle que deux agents du SDEEG étaient venus en mairie pour envisager la réalisation de travaux d'économie d'énergie notamment dans la salle des sports. Il demande si ces certificats d'énergie concernent aussi les travaux de bâtiments qui pourraient être entrepris dans la salle de sports.

Monsieur le maire indique qu'à sa connaissance ça ne concerne que les travaux d'éclairage public.

Madame Bauthéac précise que normalement tous les travaux d'économie d'énergie peuvent être éligibles aux CEE.

Monsieur Courtazelles pense que ça concerne aussi les bâtiments.

Monsieur Jaguenaud estime qu'il serait intéressant de récupérer des financements par le biais de ces certificats d'économie d'énergie.

Monsieur le maire indique que les audits énergétiques sont réalisés par le SDEEG gratuitement pour les communes grâce à ces certificats.

Monsieur Jaguenaud demande qu'il soit vérifié que les travaux et non pas seulement les diagnostics peuvent être financés.

Monsieur le maire pense qu'il faut vérifier que les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments sont concernés.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention.

Demande de subvention au SDEEG pour l'éclairage des terrains de Pétanque

Le projet d'aménagement du nouveau terrain de pétanque suppose de prévoir la réalisation d'un éclairage.

Ce chantier pourrait être réalisé sous le contrôle du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde et son coût avec des mats fixes (maîtrise d'œuvre comprise) s'élève à 19 252.81 € H.T.

Le syndicat départemental d'énergie électrique peut nous faire bénéficier d'une aide de 20 % du montant H.T de la dépense après délibération de notre assemblée.

Monsieur Seigneur précise que la tranchée destinée à recevoir les câbles pourrait être réalisée par les services techniques.

C'est pourquoi, je vous propose de confirmer notre engagement à réaliser ces travaux par tranches annuelles et de demander au SDEEG l'aide ci-dessus pour le programme prévu en 2013.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Eclairage de l'aire de jeu de pétanque : demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire

De même, notre commune pourrait bénéficier pour ce programme d'une subvention au titre de la réserve parlementaire et financer le solde par emprunt et autofinancement.

C'est pourquoi, je vous propose de confirmer notre décision de réaliser cet investissement et de demander l'attribution de la Réserve Parlementaire.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donne mandat à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Taxe sur la consommation finale d'électricité : actualisation du coefficient multiplicateur unique

Comme chaque année, nous devons réactualiser le taux de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Son assiette repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L. 3333-3 du code général des collectivités territoriales sont les suivants :

- 0,75 € / MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une

puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA,
- 0,25 € / MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 KVA et égale ou inférieure à 250 KVA.

En application de l'article L. 2333-4 du C.G.C.T., la collectivité compétente doit fixer le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité dont elle assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient unique, compris entre 0 et 8.

Un arrêté du 30 mai 2013 a actualisé les limites supérieures des coefficients multiplicateurs.

Le conseil municipal doit donc :

- 1) d'une part, fixer avant le 1er octobre 2013, le coefficient multiplicateur de la taxe qu'il percevra à compter de 2014,
- 2) d'autre part, préciser en application des dispositions prévues à l'article L. 2333-4 du C.G.C.T., les modalités d'actualisation de ce coefficient à partir de 2012, lorsque sa valeur est égale au maximum autorisé par la loi, soit 8.

Pour 2014, le coefficient multiplicateur sera donc fixé comme suit :

	Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2012 (124,5)
Coefficient maximum égal à 8 X	-----
	Indice moyen des prix à la consommation hors tabac en 2009 (118,04)

Le coefficient actualisé suivant cette formule est de 8,44. Nous retrouvons ce taux sur nos factures d'électricité.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Demande de subvention à l'état (DETR 2014) pour l'équipement informatique de l'école élémentaire

Nous avons envisagé d'assurer l'équipement informatique de l'école élémentaire. Il y a lieu d'acheter des tableaux numériques et d'avoir les ordinateurs portables associés à ces tableaux numériques. L'acquisition et l'installation de matériel informatique et tableaux numériques pour les écoles élémentaires peut bénéficier d'aides de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2014, les dossiers devant être déposés avant le 31 décembre, sous réserve de l'avis favorable de l'Inspection Académique.

Le taux de la subvention est compris entre 25 et 35 % du montant H.T de la dépense plafonnée à 70 000 €, mais nous ne prévoyons qu'une dépense de 11 501 €.

De plus, l'attachée parlementaire de madame LACUEY, nous a informés qu'elle pouvait nous attribuer une réserve parlementaire dont nous ne connaissons pas le montant. C'est une bonne nouvelle avec cependant l'inconvénient qu'il faudra attendre quelques mois de plus. Ce dossier a reçu l'avis favorable des services de l'éducation.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Admissions en non valeur (CLSH, restauration scolaire)

La trésorerie de Saint-Loubès a établi un état des factures des

services communaux qui n'avaient pas été réglées depuis plusieurs années. Ces créances sont impayées soit parce que les débiteurs sont partis sans laisser d'adresse, soit parce que les sommes sont minimales, soit parce qu'il y a prescription pour certaines, soit enfin dans un cas parce que les factures avaient été émises à tort. La trésorerie avait déjà engagé des démarches auprès des débiteurs, ou poursuites sans effet.

Le total s'élève à 852,79 €, qu'il convient d'admettre en non valeur.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibérations pour l'achat et la vente du chemin rural déplacé (échange Dubergé)

Le conseil municipal avait donné son accord de principe au projet de déplacement du chemin rural.

Il est nécessaire d'acheter la parcelle du nouveau chemin et de vendre la parcelle de l'ancien. Le géomètre a fait parvenir récemment les documents nécessaires.

Nous devons demander l'avis de France Domaine avant de vendre. Ce service a donc retenu la valeur de 1,50 € par m². L'ancien chemin représentait une surface de 451 m² et le nouveau, dévié, a une surface de 502m². On gagne 51m², mais c'est un bilan nul car de toute façon ; c'est la famille DUBERGÉ qui réglera tous les frais liés à ce projet, remise en état du chemin nouveau compris.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Nom de rue de la zone artisanale de Canteloup

Il convient de donner un nom à la voie de la zone d'activités, depuis la route de Libourne jusqu'au lotissement HLM de Canteloup. La numérotation de la zone artisanale n'est pas correcte.

Monsieur Jaguenaud précise que ce sont les numéros de lots du lotissement qui sont utilisés.

La poste nous a demandé de rectifier les adresses, et le courrier de certaines personnes logées dans des bâtiments de la zone ne leur parvient pas régulièrement.

Monsieur le maire propose que la rue du Puits Artésien commence à l'entrée des logements HLM, et de donner un autre nom de rue à l'ensemble de la voirie de la zone artisanale, depuis la route de Libourne, la raquette et ce morceau de rue qui va jusqu'à l'entrée des logements, en adoptant la numérotation qui correspond aux lots et pour les parcelles où il y a plusieurs locataires, la poste est d'accord pour que ce soit par exemple 3A, 3B, etc..

S'agissant du nom, nous avons déjà utilisé tous les noms de lieux. Comme il y a les Archers, nous pourrions l'appeler la rue des Archers. Cependant dans le cadastre napoléonien il y a un nom «Laplace».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de donner à cette rue le nom de rue des Archers

Revalorisation du salaire des éducateurs sportifs

Depuis la création de l'Ecole multisports, la rémunération des animateurs n'a pas évolué. Le tarif avait été fixé à l'époque à 14,50 € de l'heure brut. Ces personnes étant rarement domiciliées sur la commune ont des frais de route. Je vous propose donc d'augmenter leur rémunération horaire brute de 2 % soit au tarif

de 14,80 € de l'heure brut.

D'autre part, l'organisation des vacances sportives suppose l'embauche d'animateurs saisonniers pour encadrer les enfants et organiser leurs activités. Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à procéder à ces embauches et de fixer la rémunération de ces personnels ainsi recrutés. Cette rémunération précédemment fixée à 12 € pourrait s'élever à 12,25 € de l'heure brut.

Ces nouvelles rémunérations pourraient être prises en compte à partir du 1er octobre 2013 et représentent une majoration du coût annuel qui s'élève à 500 €.

Le Conseil Municipal, approuve ces propositions à l'unanimité.

Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs

Plusieurs agents bénéficieront d'avancements après avis de la commission paritaire. Il est donc nécessaire de créer les postes correspondants. A l'inverse, il convient de supprimer les postes qu'ils occupaient précédemment. De même c'est l'occasion de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est donc proposé la création des postes suivants au tableau des effectifs :

Création de 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal 2e classe à temps non complet (30/35) et suppression de 2 postes d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe à temps non complet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 1ère classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique principal 2e classe à temps complet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique principal 2e classe à temps non complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique 1ère classe à temps non complet.

Création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal 2e classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation 1ère classe à temps complet.

De plus, le développement des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) nécessite la création d'un poste d'Adjoint d'Animation 2e classe à temps non complet (28/35).

Ces postes pourraient être créés à compter du 1er octobre 2013.

De plus on procède à une mise à jour du tableau par les suppressions supplémentaires des postes suivants :

- 1 adjoint technique principal 2e classe,
- 1 adjoint technique 1ère classe,
- 1 Gardien de police municipale,
- 1 ATSEM 1ère classe,
- 1 Adjoint administratif principal 2e classe,
- 1 Adjoint administratif principal 1ère classe
- 1 adjoint administratif 1ère classe
- 1 Rédacteur,
- 1 Rédacteur principal 2e classe

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Actualisation des tarifs du transport scolaire

Nous avons reçu du Conseil Général la révision du prix par jour

du transport scolaire conformément au marché passé avec le transporteur depuis septembre 2012. Le taux de révision est de 3,51%. Ce tarif nous est appliqué depuis la rentrée. La participation des familles au coût du transport scolaire n'a pas été revalorisée depuis 2006 soit de 8,79 € pour un aller et retour et de 4,39 € pour un aller simple.

Monsieur le maire propose de fixer l'aller simple à 5 € et l'aller et retour à 9 €.

Monsieur Seigneur souhaite savoir combien coûtent les transports scolaires à la commune.

Monsieur le maire indique qu'actuellement il y a entre 12 et 16 enfants dans le bus.

Monsieur Courtazelles pense qu'il serait utile de savoir de combien on était déficitaires en 2006 et si aujourd'hui ce déficit a suivi l'inflation.

Monsieur Jaguenaud rappelle que ce sujet aurait pu être examiné en commission et il pense qu'il est difficile de fixer un taux sans informations. Il demande s'il y a urgence.

Monsieur le maire propose de reporter cette délibération.

Questions diverses

Monsieur le maire,

Conformément à notre règlement intérieur, je vous demande au nom des 17 élus de la Liste Républicaine de Défense des Intérêts Communaux de porter aux questions diverses du conseil municipal du 26 septembre 2013 les deux interrogations suivantes:

QUESTION 1 :

Courant juillet, nous avons été très surpris de constater que d'importants travaux d'assainissement collectif étaient en cours dans la zone artisanale de Canteloup. En effet, la «raquette» ainsi que la route vers le lotissement de Canteloup ont été ouvertes pour amener cet assainissement collectif vers le terrain du fond.

Renseignement pris auprès du SIVU, ces travaux se montent à plus de 100 000 € TTC, sans compter la réfection de la route tout récemment construite.

Vous avez demandé ces travaux au SIVU par lettre de février 2013 sans que le Conseil Municipal n'ait été consulté ou informé de ces interventions.

S'agissant d'un SIVU «à la carte», chaque commune a son compte en recettes ou en dépenses, le solde annuel étant ensuite reporté dans son budget même si le SIVU est juridiquement le maître d'ouvrage. Quelles sont les recettes attendues à mettre en face de la dépense de plus de 100 000 € ?

Nous savons bien que l'assainissement collectif va être le 1er janvier 2014 transféré à la communauté de communes mais ces dépenses sont de l'argent public qui aurait pu être mieux utilisé ailleurs car : D'une part le propriétaire du lot voisin du tir à l'arc était d'accord pour prendre le rejet de leurs toilettes sur son propre assainissement et cela gratuitement,

D'autre part, il n'a jamais été discuté ni en réunion d'adjoint, ni en commission et encore moins en conseil municipal du devenir du petit terrain jouxtant le ruisseau :

Est-il bien placé pour être un terrain artisanal ?

S'il y a des camions, où iront-ils faire demi-tour ?

Quelle sera sa meilleure utilisation ?

Nous vous demandons donc pourquoi vous avez engagé ces travaux sans consulter le conseil municipal et pour quel projet ?

Monsieur le maire lit la réponse suivante :

Dès le 22 octobre 2012, en réunion d'adjoints, je vous ai informé de l'obligation que l'on aurait de viabiliser une parcelle de la zone d'activités du fait d'une division.

Fin juin 2013, il y avait eu un accord verbal entre moi même et la propriétaire de la parcelle en construction pour faire passer l'assainissement en domaine privé, ayant même envisagé de lui créer 4 pots de raccordement pour les différents boxes à construire. J'en ai averti le SIVU afin de rédiger une convention et prendre contact avec la propriétaire. Les travaux ont débuté normalement sur la raquette, hors domaine privé mais, le 18 juillet, monsieur Grenet a été appelé sur place par le chef de chantier de la SOGEA, car il rencontrait un problème. Monsieur Grenet constate la présence de la propriétaire du terrain, d'un entrepreneur, d'un huissier et de monsieur Laurisse. D'ailleurs, monsieur Laurisse, vous n'avez jamais indiqué par la suite, les raisons de votre présence sur place étant bien silencieux sur ce sujet, tout comme en réunion d'adjoints lors du tour de table. Je suppose que l'huissier présent devait constater que des travaux allaient être entrepris sur le domaine privé par le SIVU, à la demande de la commune, sans convention ou autorisation. Comme ce ne fut pas le cas et que les travaux ont été interrompus sur le champ, l'huissier a tourné les talons voyant que la situation n'était pas ou plus de son ressort.

Devant ce statu quo, le chantier a été arrêté du 19 au 24 juillet. Le 24, au cours d'une réunion au SIVU, la propriétaire du terrain, à la demande de l'entrepreneur, négocie, en compensation, la prise en charge par le SIVU du mur de soutènement de sa clôture. Afin de débloquent la situation, le président du SIVU donne son accord et une nouvelle convention est rédigée dans ce sens mais elle n'est jamais signée car la propriétaire du terrain est absente et, selon son collaborateur, ne peut être dérangée.

Le 29 juillet, toujours dans l'attente d'une réponse et avec le chantier de la SOGEA bloqué, la décision est prise par le président du SIVU et monsieur Grenet de passer par la route et de faire ultérieurement une réparation en surlargeur pour ne pas refaire tout l'enrobé.

Vous auriez du noter que sur le courrier en date du 20 février 2013, courrier signé de ma main que vous vous êtes procuré, il n'est fait état que de 2 raccordements. L'ancienne parcelle de l'entreprise de couverture n'était pas encore divisée et c'est cette division qui a obligé à accélérer les choses du fait de notre obligation de mise à disposition des réseaux. Trois pots de raccordement ont été installés, un pour la dite parcelle, un pour la parcelle communale et une pour le tir à l'arc afin de se détacher de toute dépendance d'un passage en privé étant donné la tournure qu'avaient pris les événements que je viens de relater.

Vous dépassez les limites en écrivant qu'il n'a jamais été question du devenir du terrain jouxtant le ruisseau, en conseil, en réunion de groupe ou en réunion d'adjoints. En effet, entre le 6 décembre 2010 et le 20 avril 2013, la vente et la viabilisation de cette parcelle ont été évoquées à 5 reprises en réunion d'adjoints. Les futurs acquéreurs de la parcelle communale sont toujours positionnés pour un achat et cela avait été évoqué comme future recette pour

la commune en réunion de groupe début 2012.

Vous parlez d'une dépense de 100 000 €, certes, mais l'on est dans les prix pour si peu de raccordements, par contre étrangement vous ne parlez pas de l'installation de 2 nouvelles entreprises sur la commune que permettent ces 2 parcelles avec recettes de taxes professionnelles et emplois possibles à la clé. Quant aux recettes du SIVU, elles proviennent des surtaxes de la Lyonnaise et des branchements nouveaux. A partir de 2014, la prime d'épuration de la commune sera aussi reversée au SIVU. Mais ça aussi vous auriez du le savoir puisque le 24 juillet dernier, monsieur Jaguenaud a eu un entretien avec le président du SIVU sur les questions de financement.

Monsieur Jaguenaud répond que ce n'est pas sur ce plan, mais que monsieur Roux lui a montré les devis de travaux, dont tout le monde ignorait les montants. Il lui a montré un devis pour réaliser une canalisation en terrain privé, un raccordement sur la raquette de retournement et un fonçage.

Monsieur Jaguenaud demande à monsieur le maire pourquoi il a écrit à monsieur le Président du SIVU pour dépenser 100 000 € sans savoir si ça en valait la peine, sans qu'on en ait discuté, sans qu'il y ait un projet sur le terrain du fond, qui n'est guère utilisable pour une opération artisanale, car on ne sait pas où iront les camions, pour quel projet ?

Monsieur le maire précise qu'à ce jour le terrain n'est pas en vente, mais que ceux qui étaient propriétaires de l'entreprise de couverture souhaitent l'acquérir.

Monsieur Seigneur rappelle qu'il n'est pas possible de construire à moins de 20 mètres du ruisseau. Monsieur le maire indique qu'il en a été tenu compte.

Monsieur Jaguenaud estime qu'on aurait dû en débattre afin de savoir si c'est intéressant d'investir plus de 100 000 €, puisqu'on ne sait pas de combien sera la facture finale, en passant par la route.

Monsieur le maire précise que l'entreprise chargée des travaux a maintenu son prix en passant par la route. Il estime qu'il était indispensable de desservir la parcelle N° 7.

Monsieur Jaguenaud rappelle que cette parcelle appartenait au même propriétaire et ne voit pas qu'elle était l'obligation pour la collectivité de la raccorder.

Monsieur le maire indique que ce n'est pas le maire de la commune qui fait établir des devis et les signe mais le président du SIVU.

Monsieur le maire demande pourquoi le 18 juillet un huissier est venu bloquer le chantier ?

Monsieur Laurisse répond que la propriétaire du terrain privé l'a appelé pensant qu'il était au courant de cette affaire alors qu'il ne savait rien. Elle lui a indiqué qu'elle avait donné son accord pour raccorder le tir à l'arc sur le lot D, et qu'en fait elle s'était aperçue que le chef de chantier de l'entreprise avait pour mission de traverser l'ensemble de son terrain sans son accord. Comme je n'étais pas au courant elle a appelé monsieur Grenet.

Monsieur le maire indique qu'il s'est déplacé une première fois chez mademoiselle Larrisquat pour le branchement du tir à l'arc. Comme l'entreprise Romo travaillait sur le terrain, ce branchement a été fait immédiatement. Je me suis ensuite rendu chez mademoiselle Larrisquat qui m'a donné son accord verbal pour que l'assainissement collectif passe chez elle. J'ai alors appelé la DGS du SIVU pour lui confirmer l'accord de mademoiselle Larrisquat, afin qu'elle rédige une convention.

Monsieur Laurisse rappelle qu'on ne doit pas commencer les travaux sans convention.

Monsieur Jaguenaud estime que cet incident ne doit pas masquer le problème qui est celui de savoir pourquoi engager 100 000 € de travaux pour desservir un terrain dont on ne sait pas ce qu'il est possible d'y faire. Il regrette que ce projet n'ait pas été débattu en commission d'assainissement, car on aurait réfléchi, il aurait alors précisé que pour récupérer 2 000 € de taxes foncières par an ça ne vaut pas le coup d'investir 100 000 €, car il y avait une autre solution, c'était le raccordement par un autre lot déjà viabilisé, et alors ça ne coûtait rien. Quant au terrain en bout de la route il se demande où iront tourner les camions si on le vend en terrain artisanal. Il n'en a jamais entendu parler. Cette somme aurait été plus utile par exemple pour finir la tranche entre l'allée de la pépinière et le chemin de la Peyrette, si on lui avait demandé son avis car c'est lié, l'argent qui a été dépensé on ne peut pas l'utiliser ailleurs. La démocratie communale aurait voulu qu'on en débattenne, alors qu'on a été mis devant le fait accompli.

Monsieur Grenet indique que l'étude de ce chantier avait été remise au SIVU début juillet, et que l'entreprise pouvait réaliser les travaux courant juillet, et que c'est pour cette raison qu'il n'en a pas fait état en commission.

Monsieur le maire estime que la desserte de ces terrains pourrait amener des emplois et des taxes, et la vente de ce terrain pourrait rapporter entre 40 et 50 000 €. Il estime que le but de la question posée est de dire : on a dépensé 100 000 € et c'est la faute de monsieur Pulcrano.

Monsieur Jaguenaud répond que le maire ne peut pas effectuer de tels choix sans qu'on en discute.

Monsieur le maire poursuit en indiquant que sans attendre 2014, le SIVU a déjà constitué une ligne de recette unique pour l'ensemble des communes et la CdC procédera par la suite, dans le cadre de cette nouvelle compétence. C'est à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui pour la compétence routes avec définition annuelle d'un budget et d'un prévisionnel de travaux pour les différentes communes.

Monsieur Jaguenaud se réjouit que la compétence assainissement soit transférée à la communauté de communes.

Monsieur le maire précise que c'est le schéma global d'assainissement qui est suivi. Il indique qu'il y a un problème de trésorerie sur la ligne de Saint Sulpice et que la solidarité communautaire a joué car notre maître d'œuvre n'avait pas tenu compte du fait qu'on ne touchait plus les subventions du conseil général. C'est ainsi que début 2008 on avait une différence de 700 000 € sur la ligne assainissement collectif de la commune.

Monsieur Jaguenaud répond que ce n'est pas début 2008, mais après les travaux de Bouclon de 2011 qui n'ont pas été réalisés de son temps. Ce problème n'a été créé que par l'exécution des travaux par le SIVOM et non pas par leur préparation.

Monsieur le maire propose de demander un rendez vous au président du SIVU pour faire le point.

QUESTION 2 :

Par lettre de février 2013, vous avez demandé au SIVU de programmer l'assainissement collectif pour la route de la Barade. Mais le conseil municipal n'a pas été informé ou consulté sur l'étendue du projet. Nous nous réjouissons qu'enfin ces travaux commencent car ils avaient été décidés lors des conseils municipaux du 8 novembre 2007 et du 20 février 2008. Le projet prévoyait aussi

la route de Cameyrac entre l'allée de la Pépinière et le chemin de Peyrette.

Nous vous demandons donc que soit étudié par le conseil municipal l'ensemble de ces deux projets.

Monsieur le maire répond : Oui ces travaux avaient été non pas décidés lors des conseils municipaux, mais une information en avait été faite par l'adjoint délégué à cette époque, n'oubliez pas dans votre liste des conseils celui du 20 septembre 2012, il y est fait état en fin de délibération sur la dissolution du SIVU et du transfert de compétences à la CDC, de la prochaine tranche de la Barade. J'ai consulté par ailleurs tous les comptes rendus de conseil depuis mars 2001 et jamais ne sont mentionnés de débat relatif à l'assainissement collectif, mais seulement des informations sur ce qu'avait prévu la DDA notre maître d'œuvre de l'époque. De plus notre bulletin municipal n'est pas consulté par les élus, car dans l'édition d'octobre 2008 en page 6, un article sur l'assainissement collectif qui relate les travaux en cours et les extensions futures. En novembre 2008, je vous ai fait part en réunion de groupe du projet de programmation fait au SIVOM, soit la confirmation pour la route de Bouclon puis la Barade, la prolongation de la route de la Borde de l'allée de la Pépinière jusqu'à l'allée de Bois Mazan et enfin l'extension Pépinière-Peyrette. Le 20 juin 2013, je vous ai annoncé l'extension de la Barade qui ne pourrait commencer que fin 2013 voire 2014. L'étude de la Barade est engagée et devrait représenter un coût moyen de 15 000 € par maison raccordée, et l'exécution ne pourra se faire qu'en trois tranches dont deux conditionnelles.

Monsieur Jaguenaud est très heureux que les travaux de la Barade démarrent et voudrait que les plans soient examinés en commission. Il regrette que l'étendue du programme n'ait pas été examinée en commission. Il se reporte au compte rendu du conseil municipal de mai 2008, où il est indiqué « nous attendons l'accord de la subvention du conseil général » et rappelle qu'on en parlait en conseil municipal, même s'il n'y a pas une délibération à prendre puisque c'est le Syndicat qui juridiquement gère l'assainissement et on en avait préalablement débattu en commission, il y avait un débat.

Monsieur Grenet indique qu'il n'a pas reçu l'étude du maître d'œuvre et qu'il la communiquera le moment venu.

Monsieur le maire poursuit en indiquant que s'agissant des deux autres projets, Laborde et Peyrette, nous sommes encore loin de leur réalisation en l'absence d'études sur leur coût, la faisabilité et le financement, donc aucun débat ne peut être engagé comme demandé.

Une fois de plus je constate que vos questions comportent des éléments incomplets dans la mesure où vous n'y mentionnez que ce qui vous intéresse, ceux par lesquels vous tentez de me déstabiliser, mais il n'en est rien, ce n'est pas la 1ère fois et je sais que cela ne sera pas la dernière.

Monsieur Jaguenaud s'étonne que lui et ses collègues ne puissent plus poser de questions sans qu'il fasse cette réponse.

J'en ai terminé pour cette 2e question. J'ai remarqué que vous terminiez votre courrier par une traditionnelle formule de politesse. Je vous en suis gré mais de grâce faites plus simple car après ce que vous écrivez et votre façon de procéder envers moi, je ne suis pas sûr que me présenter vos meilleurs sentiments soit la formule adaptée.



Monsieur Poncelet remarque que monsieur le maire se fait passer pour un martyr.

Monsieur Grenet indique que les travaux de voirie qui avaient été prévus ont été réalisés, soit la route du Tasta, celle du Jaugaret, la route de Magnan ouest et la route des marais. Ces trois dernières ont subi un reprofilage complet et un traitement bicouche a été appliqué. Route du Tasta, il y a eu deux poutres de rive refaites. Tout cela pour un montant de 44 598,90 € H.T. L'avenue Lagrault du carrefour du Tasta jusqu'à la limite d'Izon doit recevoir un traitement complet en Colmat du 7 au 11 octobre pour un montant de 18 900 € H.T. Le programme de renouvellement de 100 foyers de l'éclairage public 2013 s'élève à un montant de 42 761 € H.T. De plus, il y aura l'extension de trois points lumineux, un route de la Petite rivière, un route de Cameyrac et un route de Magnan ouest. Il y a en plus le dédoublement d'un foyer route de Magnan nord. Il a été demandé au SDEEG de revoir 9 points avenue Lagrault situés entre l'avenue Maucailhou et la rue de Galan. Ces candélabres vont être remplacés et en conséquence, on ne renouvellera que 40 foyers existants au lieu de 100.

Les travaux d'enfouissement de réseau à Bois-Mazan ont repris. Madame Jaurégui regrette que monsieur Grenet ne lui ait pas communiqué toutes ces informations qu'elle lui avait demandées pour le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 22h10.

Séance du 17 décembre 2013 à 18h 30

L'an deux mille treize, le dix sept décembre, le conseil municipal de Saint-Sulpice-et-Cameyrac, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Claude Pulcrano, maire.

Etaient présents :

M. Pulcrano, maire – Mmes et MM. : Poncelet, Seigneur, Grenet, Jaurégui, Taudin, Da Costa, Laurisse, adjoints – Mmes et MM. : Lambert, Jaguenaud, Bonnamy, Gé, Ornon, Deschamps, Courtazelles, Budis, Magri, D'Heilly, Lavigne, Auzarel, Tournebize, Bauthéac, Cazenabe, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoirs :

M. Jolly à M. Seigneur, Mme Robin à M. Poncelet, M. Quintal à M. Jaguenaud,

Absente excusée :

Mme Reynaert.

Monsieur Bernard Poncelet a été désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal

Le compte-rendu de la séance du 26 juin 2013 ayant été adressé aux membres du conseil municipal et aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Délibération modificative de crédits

Certains travaux du chantier du local VTT ont été réalisés en régie par nos services techniques avec des matériaux achetés auprès des fournisseurs habituels (peinture, bois, ciment, etc.) Ces travaux comme le coût de notre personnel sont tout d'abord inscrits en

section de fonctionnement mais peuvent l'être ensuite en section d'investissement.

Cette opération nécessite une modification des crédits inscrits au budget de l'exercice, et permettra de percevoir le Fonds de compensation de la TVA.

Les achats de matériaux s'élèvent à 6 913,98 € et les frais de personnel à 14 764,40 €, soit un total de 21 678,38 €.

Il faut donc procéder aux modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

Recettes Art. 722 : travaux en régie Immobilisations corporelles : + 21 678,38€

Dépenses : Art. : 023 : virement à la section d'investissement : + 21 678,38 €

Section d'Investissement :

Recettes : Art. 021 : virement de la section de fonctionnement : + 21 678,38 €

Dépenses : Art. 21318 : autres constructions : + 21 678,38 €

Monsieur Seigneur demande si cette procédure va s'appliquer dans l'avenir à tous les chantiers réalisés par le personnel de la commune, notamment pour le local de la pétanque.

Monsieur le maire répond qu'il faut que la dépense soit un investissement et pour un montant qui ne soit pas négligeable.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Modification des statuts de la CDC (voirie, hydraulique et adresse)

En date du 6 décembre un conseil de la communauté a adopté une délibération décidant de modifier les statuts. Sont concernées : la compétence voirie, avec pour notre commune l'ajout de l'allée de la Pépinière et la route de Bouclon, l'hydraulique avec le ruisseau « Le Ribouquet », qui passe en bas de la rue de l'ancienne écluse et des logements HLM, et qui descend le long du tir à l'arc. Deux cours d'eau ont été rajoutés à Saint-Eulalie, les affluents du fonneuve, les ruisseaux du moulin et d'antonne.

En ce qui concerne les zones d'activités, les zones commerciales de «Grand Tour», celles qui sont sur l'avenue d'Aquitaine, et l'avenue Gustave Eiffel

Enfin, il convient de modifier l'adresse du siège qui sera prochainement installé dans un nouveau local entre la médiathèque et la bibliothèque de Saint-Loubès 30 bis chemin de Nice.

A la demande de monsieur le maire, il sera inscrit dans les statuts que la dotation de solidarité sera révisée tous les deux ans.

Monsieur Jaguenaud se félicite que des nouvelles compétences soient transférées, ce qui se traduit par des transferts de charge, ce qui était le but lorsque la CDC a été créée en 2000.

Monsieur le Maire indique qu'il a été voulu un maillage Nord-Sud, Est-Ouest des voiries de la CDC, qui est maintenant achevé puisque tous les bourgs des communes sont reliés. Cependant, il faudra tenir compte dans l'avenir de la baisse des dotations de l'état.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté des Communes.

Renouvellement du contrat d'assurances incapacités de travail, décès du personnel titulaire

Le contrat d'assurances des risques incapacités de travail et décès du personnel titulaire doit être renouvelé.

Certains élus avaient émis le souhait à juste raison de procéder à des comparaisons entre compagnies. Cette recherche a été faite par nos services auprès des communes voisines.

Il est apparu que le taux appliqué à notre commune est très comparable aux autres, puisque le taux qui nous est appliqué est de 5,80 %, et que les taux des autres collectivités sont souvent plus élevés que celui de notre contrat et varient de 5,96 à 7,46 %.

La CNP ayant stabilisé son taux à 5,80 % pour l'exercice 2014, comme en 2013, il est proposé de reconduire le contrat avec la CNP.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives

Un de nos agents contractuel a passé l'examen d'éducateur des activités physiques et sportives.

Madame Da Costa indique que c'est un animateur sportif qui assure l'école multisports et les activités organisées à midi. Il participe aussi aux vacances sportives. Il a passé avec succès un concours pour rentrer dans la fonction publique. Ces concours ne sont valables que trois ans, et il recherche donc un poste. Comme c'est un agent qui maîtrise bien son domaine d'activités et qui est apprécié par les enfants, il est possible de lui proposer un emploi à temps non complet à 80 % d'un temps complet.

Il est normal de lui permettre de valider ses efforts, si nous souhaitons le conserver.

Monsieur le maire rappelle qu'actuellement il est rémunéré avec trois taux horaires différents et qu'une fois stagiaire, il n'y en aura plus qu'un ce qui sera plus simple. Enfin, la commune percevra une aide du conseil général de 4 000 € par an pendant trois ans, alors que le surcoût pour la commune ne serait que de 2 000 €. De plus il sera employé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Avances à Galipette et au RAM en 2014 :

Il s'agit d'une délibération que nous prenons chaque fin d'année pour prévoir le versement de la subvention à Galipette.

Il a été convenu entre les responsables de la Halte Garderie Galipette et du Relais Assistantes Maternelles et les élus concernés qu'à partir de 2011, les communes verseront chaque année en janvier le quart de la participation de l'année, et des douzièmes de la participation annuelle, de février à octobre.

Par conséquent nous devons prévoir le versement de la moitié de la participation annuelle 2014 avant le vote du budget soit :

- Halte Garderie : 63 723 € : 2 = 31 861,50 € (un versement de 15 930,75 € en janvier, puis 5 310,25 € en février, mars et avril),
- Relais Assistantes Maternelles : 8 601 € : 2 = 4 300,50 € (un

versement de 2 150,25 € en janvier, puis 716,75 € en février, mars et avril). Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du prochain budget. Il convient de noter que notre participation diminue de 4,89 % en 2014. En effet, la fréquentation est passée de 37,5 % à 35 %, et les coûts ont diminué.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Convention annuelle avec l'association Galipette

Les collectivités publiques doivent signer une convention avec les associations auxquelles elles octroient des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €, ce qui est le cas chaque année avec Galipette. Ces conventions définissent les objectifs d'emploi de ces sommes.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité, et donne mandat à monsieur le maire pour signer la convention.

Participation au coût de la coordination du Contrat Enfance

Depuis la signature des Contrats Enfance et Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, les trois communes signataires, soit Beychac-et-Caillau, Montussan et Saint-Sulpice-et-Cameyrac, ont été amenées à s'attacher les services d'un agent qui assure la coordination.

Ce recrutement est assuré par l'Association pour les Loisirs des Enfants et des Jeunes (A.L.E.J.).

Comme chaque année, il convient de rembourser la part des frais qui incombent à notre commune, soit 3 750 €.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Séjour au ski 2014 : Participation des familles, application du quotient familial et attribution d'une indemnité pour un animateur supplémentaire

Madame Da Costa présente alors le projet, qui comme chaque année est organisé en collaboration avec d'autres communes et notamment celle de Montussan laquelle en a été l'initiatrice.

Nous aurons huit places, et il y aura un jour de plus. Il convient de fixer le tarif de la participation des familles. Le tarif de base passerait de 200 à 250 €, mais nous pourrions appliquer le quotient social, avec un tarif minimum de 100 €.

Monsieur le maire indique qu'une simulation a été effectuée avec les dossiers des participants du stage de l'année précédente, qui montre que le montant réglé par les familles s'échelonne de 100 à 300 €. Le coût de l'organisation est en augmentation de 1 200 €, car il y a une journée supplémentaire, et il n'a pas été possible de réserver le même hébergement. Le groupe ira près d'Aix les Thermes, cependant c'est la communauté de communes qui prendra en charge le transport.

Madame Da Costa précise que le stage est destiné aux jeunes d'un âge compris entre 12 et 17 ans.

Enfin il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire à laquelle chaque commune verserait une indemnité de 35 €.

Cet animateur est bien utile, dans le cas d'enfants malades.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.



Questions diverses

Monsieur Bernard Poncelet, premier adjoint, au nom des 17 élus de la liste républicaine de défense des intérêts communaux a adressé la question suivante :

« Nous venons d'apprendre que le schéma directeur de l'assainissement collectif de notre commune est en révision depuis plus d'un an et qu'une enquête publique va avoir lieu du 23 décembre 2013 au 23 janvier 2014.

Certes, c'est le SIVU qui a la compétence juridique, mais s'agissant d'un document communal essentiel, pourquoi le conseil municipal n'a-t-il pas pu, comme c'est son rôle, ni l'examiner ni donner son avis ?

Vous venez au dernier moment de convoquer une commission voirie pour le 19 décembre, mais trop tard pour que son avis puisse être pris en compte ».

Monsieur le maire répond qu'en fait c'est en 2010 que le SIVOM a déclenché une révision des schémas d'assainissement collectif des communes de sa compétence, à la demande de la commune de Beychac et Cailleau qui révisait à l'époque son P.L.U. et qui devait modifier son schéma d'assainissement.

Pour notre commune la dernière révision remontait à 2006.

Pour Saint Sulpice et Cameyrac, il s'agissait d'intégrer dans le schéma la route de La Borde entre l'Allée de la Pépinière et l'allée du Bois Mazan.

Monsieur Jaguenaud rappelle qu'elle y figurait déjà.

Pour Monsieur le maire, elle n'avait pas été étudiée.

Monsieur Jaguenaud rappelle que le schéma ne concerne que la délimitation des zones qui doivent être raccordées en assainissement collectif et d'autres en installations individuelles.

Monsieur le maire vérifiera le zonage de la route de la Borde.

Monsieur Jaguenaud réaffirme qu'elle figurait bien dans le schéma depuis 2006.

Monsieur le maire indique qu'il n'y avait pas d'autres modifications à demander, que c'est le Cabinet ADVICE qui réalise les études. En ce qui concerne notre commune, qui n'était pas prioritaire puisqu'aucune modification majeure n'était demandée, son étude nous est parvenue en juillet 2012 avec des erreurs par rapport au schéma initial. Ces erreurs ont été signalées au SIVU, afin de laisser notre schéma en l'état de ce qui avait été décidé en 2006, date de sa dernière modification.

En fait, pour nous, il n'y avait pas de modification.

Afin de ne pas perdre de temps le SIVU a lancé l'enquête publique dès le 3 décembre 2013 avant même la réception de tous les travaux du cabinet d'études ADVICE, Le dossier corrigé nous est parvenu par mail le 11 décembre et par courrier le 12 en même temps que l'avis d'enquête, et ce n'est qu'aujourd'hui que nous avons reçu le dossier final et complet.

Monsieur Jaguenaud déplore que le conseil municipal n'ait pas été avisé ni n'ait pu donner son avis.

Monsieur le maire répond qu'aucune modification n'a été apportée à ce schéma.

Monsieur Jaguenaud répond que c'est faux.

Monsieur le maire indique qu'il y a eu des erreurs réalisées par le cabinet qui avait notamment supprimé la zone de Garosse, indiqué comme zone d'assainissement future la moitié de la Résidence Club, alors que c'est un réseau privé déjà mentionné sur le schéma d'assainissement. De même ils avaient noté dans les zones à étendre celle de la Ruade, et du Maine Martin qui sont déjà desservies depuis des années.

Monsieur Seigneur constate que le maire avait bien reçu le dossier pour le corriger et regrette de n'avoir pas été informé ; car avec ses collègues ils auraient eux aussi pu demander des modifications dans la commune et intégrer d'autres endroits.

Monsieur le maire indique que lorsque les programmes de travaux de la Barade, du quartier du Tasta, qu'on aura refait la route de la Borde, le quartier de Garosse, et qu'on aura fini une petite antenne sur Sablot, on sera à une échéance de 12 ans minimum.

Monsieur Jaguenaud estime que ces projets devraient aller plus vite car l'assainissement collectif, c'est majeur pour l'hygiène, pour l'environnement, et que même si le conseil général ne donne plus de subventions, les surtaxes devraient permettre d'aller plus vite.

Vous nous avez adressé hier ce schéma lequel est arrêté sans qu'on puisse donner un avis, puisque l'enquête publique débute le 23, et je connais bien le schéma, j'ai regardé, et j'ai constaté que la route de Caubet est supprimée, et qu'il y avait des maisons sur la route de Cameyrac, après le chemin de la Peyrette qui étaient supprimées.

J'ai vu aussi qu'il y avait une erreur énorme dans l'évaluation des travaux de la Barade puisque le cabinet l'estime à 340 000 €, alors que les derniers devis de l'entreprise se montent à plus de 600 000 € ! Il y a quand même des choses dont on aurait pu discuter et donner notre avis.

Monsieur le maire répond qu'entre l'étude du cabinet chargé du zonage et celle de la Safège pour les travaux, il y a toujours eu des différences énormes.

Monsieur Jaguenaud s'étonne de ce que monsieur le maire vient de dire, soit qu'en 2010 le SIVOM a déclenché la révision de notre schéma d'assainissement lequel est un document opposable aux tiers, pour ceux qui doivent être branchés au réseau collectif. Il rappelle que le conseil municipal l'ignorait complètement et qu'on apprend aujourd'hui quelques jours avant l'enquête publique qu'il date de 2010. Il estime que le conseil municipal aurait dû en avoir connaissance et donner son avis.

Monsieur le maire répond qu'il n'y avait pas de modifications à faire.

Monsieur Jaguenaud demande alors à quoi ça sert dans ce cas de le mettre en révision ? Il fallait alors économiser le coût de celle-ci. Il ne comprend pas la démarche.

Monsieur le maire répond qu'il vérifiera le problème de la route de La Borde.

Monsieur Jaguenaud montre alors une copie du plan de 2006 où figure la route de La Borde, alors que la route de Caubet a été supprimée. Il rappelle que sur le principe, apprendre deux ans après que notre schéma d'assainissement est en révision n'est pas acceptable, et que c'est trop tard pour en discuter puisqu'il est arrêté et soumis à enquête publique.

Pour Monsieur le maire on peut formuler des demandes de modification auprès du commissaire enquêteur.

Monsieur Jaguenaud répond que le schéma est arrêté et que l'enquête et le commissaire enquêteur sont destinés au public. Les administrations et les collectivités l'ont validé sans qu'il y ait eu débat et qu'on en parle.

Monsieur Seigneur estime qu'il y a des choses qu'on aurait pu rectifier, si on en avait parlé. Il demande à l'opposition ce qu'elle en pense ?

Monsieur Cazenabe indique qu'il ne participe pas à ces commissions, il s'étonne que ses collègues de la majorité ne soient pas au courant puisqu'ils participent aux commissions.

Monsieur Jaguenaud précise que le 22 octobre il y a eu une commission voirie assainissement, au cours de laquelle il n'a pas été question du schéma d'assainissement, mais qu'on a parlé du projet de la Barade, au sujet duquel il a été fait des remarques il a notamment demandé que la petite place et diverses maisons soient prévues.

C'est un travail intéressant de commission technique, mais un débat sur le schéma d'assainissement doit être porté pour avis devant le conseil municipal, il n'y a que l'avis du conseil municipal qui compte et qui aurait du être transmis au SIVU.

Monsieur Grenet précise que pendant ces deux années il n'a jamais eu le schéma en mains, lequel est resté au SIVU. Notre travail de délégué a été de vérifier si ce qui avait été porté sur le futur schéma correspondait bien au schéma que nous avons mis en place tous ensemble. Une fois approuvé au niveau du SIVU, il est arrivé ces derniers jours.

Monsieur Jaguenaud rappelle que le SIVU est délégataire d'une compétence des conseils municipaux et que lui n'aurait jamais accepté de laisser un cabinet travailler seul, alors que la révision était ouverte. Cela vous le saviez, puisque vous aviez probablement voté la délibération décidant de le mettre en révision.

Monsieur le maire indique que la date de la révision était dictée par celle du PLU de Beychac et Cailleau.

Monsieur Jaguenaud rappelle que Saint-Loubès n'a pas révisé son schéma et qu'il ne comprend toujours pas pourquoi le nôtre l'a été, car c'est une dépense qu'on aurait pu éviter. Ou bien il est révisé et alors il y a des choses nouvelles ou à sortir ou à rajouter, et à ce moment là on en discute, ou alors on ne le révisé pas. Il rappelle qu'il a été très surpris de l'apprendre par la presse quand il a vu l'annonce légale de l'enquête publique.

Monsieur le maire indique qu'il a été informé de l'enquête par téléphone le 3 décembre et que le commissaire enquêteur serait en mairie le 13 janvier et on l'a lu dans la presse deux jours après et qu'il a reçu la confirmation écrite aujourd'hui. Il a fait part au président du SIVU des lenteurs et des erreurs du cabinet ADVICE.

Monsieur Seigneur regrette que les délégués au SIVU n'aient pas informé leurs collègues, et rappelle que le projet impacte complètement la commune.

Monsieur le maire indique qu'il n'y avait aucune modification à faire sur notre schéma, sauf la route de La Borde.

Monsieur Jaguenaud rappelle que depuis 2010 le conseil municipal aurait du être averti.

Monsieur Poncelet rappelle que tous ceux qui sont autour de cette table ont été élus pour représenter les intérêts de la commune et participer à sa gestion. En démocratie, il est normal et indispensable que les élus qui ont reçu pour mission de leurs concitoyens de défendre leurs intérêts soient informés en temps voulu des affaires les plus importantes en cours.

L'assainissement est l'une de ces missions. Dans notre commune c'est un sujet qu'il est normal et indispensable de débattre en conseil municipal, c'est ce qu'on vient de dire.

Or le fait que Monsieur le Président du SIVU ait été amené à soumettre à enquête publique ce document montre qu'il est bien achevé, et que mis à part quelques modifications proposées par le Commissaire Enquêteur, il ne peut plus être modifié.

Dans ces conditions, je vous demande avec mes collègues à quoi nous servons ?

C'est pourquoi, afin de marquer solennellement notre désapprobation, nous allons quitter cette séance.

Dix sept élus de la Liste Républicaine de Défense des Intérêts Communaux quittent alors la salle du conseil municipal dont la séance est levée à 19h30.



Toute personne qui n'a jamais commis d'erreurs n'a jamais tenté d'innover. (Albert Einstein)



Patrick AUZAREL



Isabelle BAUTHÉAC

34



Jean-Claude CAZENABE



Josiane TOURNEBIZE

Cette page sur laquelle, depuis bientôt six ans, nous avons rédigé nos sentiments de conseillers municipaux d'opposition au nom du groupe Solidarité – Environnement sera la dernière. En effet les élections municipales de mars 2014 vous amèneront à vous doter, pour un nouveau mandat, d'une nouvelle équipe municipale.

Nous rendons hommage à notre ami Michel Dutoyat qui nous a quittés lors de cette mandature en ayant apporté toute son expérience et sa gentillesse dans les commissions auxquelles il participait avec assiduité.

Unis depuis six ans nous avons traversé cette mandature avec honnêteté et nous allons rendre notre mandat avec des constats mitigés.

Nous avons essayé d'apporter notre pierre à l'édifice de la commune en partageant et en émettant des avis, souvent avec des difficultés de compréhension de la part d'une majorité peu encline à entendre notre voix. Mais nous avons rencontré aussi de la part de quelques uns une ouverture d'esprit permettant des échanges constructifs et voulons aussi remercier le personnel administratif de sa gentillesse et de son dévouement.

Depuis mai 2013, le déchirement de la majorité municipale a provoqué une certaine léthargie, peu ou plus d'activité des commissions alors que c'était le seul endroit où nous avions la possibilité de participer activement, mais aussi sur certains dossiers de faire passer notre conception des choses. Et nous le déplorons.

Certes, nous ne repartirons pas sur une liste d'opposition, mais nous sommes quand même des citoyens de Saint Sulpice et Cameyrac et nous allons retrouver notre liberté individuelle lors des prochaines élections.

Ni haine, ni oubli, nous avons notre conception de la démocratie communale et connaissons les conseillers sortants qui vont devoir s'attacher à un nouveau mode de gestion.

On ne peut pas gérer une commune sans avoir une vision à long terme et l'envie de s'occuper de tous nos concitoyens.

Nous pensons que certains conseillers en place depuis plusieurs mandats devraient faire preuve d'honnêteté intellectuelle et laisser la place à des plus jeunes. Mais c'est vrai que pour une équipe apolitique nous avons pu constater des comportements qui font fortement penser à des élus marqués politiquement, accrochés à leur fauteuil, pour lesquels l'appât du gain est notoire.

Nous ne terminerons pas sans vous présenter nos vœux de santé et que tout ce que vous espérez de bon pour vous et les vôtres à l'occasion de la nouvelle année

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

Groupe Solidarité - Environnement :

Patrick AUZAREL, Isabelle BAUTHÉAC, Jean-Claude CAZENABE, Josiane TOURNEBIZE

Courrier : 21, avenue de l'Hôtel de Ville - 33450 SAINT SULPICE ET CAMEYRAC

e-mail : solidarite.environ@free.fr



POMPES FUNÈBRES LAVERGNE

FUNÉRARIUM - MARBRERIES

EXPOSITION DE MONUMENTS FUNÉRAIRES

Salon d'exposition de cercueils - Devis gratuit

Contrat Prévoyance Obsèques - 24h/24 - 7j/7

Magasin de fleurs artificielles - Croix - Plaques

**TOUT LE FUNÉRAIRE...
...SITUÉ À COTÉ DU CREMATORIUM**

2, route de la Loubère 33450 MONTUSSAN

RN 89 - sortie n°3

05 56 72 92 89



20 ANS D'EXPÉRIENCE
PRÉSENT SUR TOUT LE SUD-OUEST

DEPUIS 1992

JM TROUNDAY & Fils



MENUISERIE CHARPENTE SURÉLÉVATION

Ameublement

Escalier/Porte

Agencement

Construction/Rénovation

Scierie



J.M Trounday & Fils

69 route de la Landotte Z.A - 33450 IZON

j-marc.trounday@wanadoo.fr

www.jmtrounday-et-fils.fr

05 56 30 83 31

06 08 32 22 23

SUPER U SAINT SULPICE ET CAMEYRAC



NOUVEAU

Choisir **COURSES U.com**



C'EST FAIRE VOS COURSES
SUR INTERNET
AU PRIX DE VOTRE MAGASIN*

U en fait toujours plus pour vous simplifier les courses :

* Livraison de 49€95 fait 0€95 en magasin au même prix qu'en magasin.

Ballons, sacs, vêtements de sport, etc. offerts en magasin et en ligne.

C'est l'équipe de Super U qui fait les courses à votre place.

* Les prix des produits présentés sont ceux en vigueur au moment de la publication de cette annonce. Les prix peuvent varier sans préavis.

**PAS DE FRAIS
DE
PREPARATION**

NOUVEAU !



NOUVEAU !



En vente
à l'unité
ou dans
les packs
déjà prêts !

**PACK
ÉTUDIANT**

**PACK
STUDIO**

**PACK
T2/T3**

**Pour un
déménagement
plus facile...**

Voir
conditions
en
magasin